

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
25 novembre 2025

Président de la séance : David PEYRAL

Secrétaire de la séance : Jean-Michel DELFAU

Présents : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Représentés : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

Projet de restructuration du Collège Raymond Cortat afin d'y accueillir l'école primaire : Demande de subvention de l'Etat 2026 (N° DE_2025_70)

Résultat du vote : adoptée

Projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente de Tourniac : Demande de subvention de l'Etat 2026 (N° DE_2025_71)

Résultat du vote : adoptée

Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (N° DE_2025_72)

Résultat du vote : adoptée

Création d'emplois suite à la réorganisation des services (N° DE_2025_73)

Résultat du vote : adoptée

Création d'un emploi suite à la réorganisation des services (N° DE_2025_74)

Résultat du vote : adoptée

Aliénation du chemin rural au lieu-dit "Yoles Basses" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour confier à un notaire la procédure de reprise d'un bien vacant et sans maître (N° DE_2025_75)

Résultat du vote : adoptée

Indemnités de gardiennage des églises (N° DE_2025_76)

Résultat du vote : adoptée

Mise en place d'une démarche d'achat groupé de fuel domestique pour les particuliers (N° DE_2025_77)

Résultat du vote : adoptée

Subvention à l'Association "The Spring Institute for forests on the Moon" : Cofinancement opération LEADER - Développement et pérennisation des activités de vulgarisation scientifique (N° DE_2025_78)

Résultat du vote : adoptée

Aliénation d'une partie de la parcelle C 445 appartenant à la section de Beth au profit de M. et Mme Michel BOUYGES (N° DE_2025_79)

Résultat du vote : adoptée

Vote de crédits supplémentaires - Budget Général 2025 (N° DE_2025_80)

Résultat du vote : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - BUDGET EAU 2025 (N° DE_2025_82)

Résultat du vote : adoptée

David PEYRAL
Président de séance

Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_70

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Projet de restructuration du Collège Raymond Cortat afin d'y accueillir l'école primaire : Demande de subvention de l'Etat 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2024, les élus ont approuvé la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage entre la Commune et le Département du Cantal pour la restructuration d'une partie du Collège Raymond Cortat, en vue d'y accueillir l'école élémentaire publique.

Ce projet, à double usage d'intérêt public, vise à regrouper les enfants de la maternelle au CM2 dans un bâtiment adapté, en remplacement des locaux actuels nécessitant d'importants travaux de rénovation. Il s'inscrit dans une logique d'optimisation des équipements publics et de renforcement du rôle de centralité de la commune eu égard à sa labellisation Petite Ville de Demain.

L'estimation globale du projet pour la part relevant de la Collectivité -phase Dossier de Consultation des Entreprises- s'élève à 1 329 791 € H.T. répartie comme suit :

Dépenses prévisionnelles

- Travaux : 1 247 500 € HT
 - Maîtrise d'œuvre proratisée : 82 291 € HT
- Total prévisionnel : 1 329 791 € HT**

Afin de soutenir financièrement cette opération, il propose de solliciter une subvention de l'État (DETR, DESIL, Fonds verts...) pour un montant 531 916 H.T. correspondant 40 % du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de restructuration du collège Raymond Cortat présenté pour un montant estimatif (travaux et honoraires) de 1 329 791 € H.T. ;
- de solliciter de l'État (DETR/DESIL/Fonds verts...) 2026, une subvention d'un

montant de 531 916 € H.T.;

- de voter le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles

- Travaux : 1 247 500 € H.T.
 - Maîtrise d'œuvre (Cabinet *Bonnet & Teissier Architectes*) : 82 291 € H.T.
- Total prévisionnel des dépenses : 1 329 791 € H.T.**

Recettes prévisionnelles

- Subvention État (40 % du montant HT.) : 531 916 € H.T.
 - Emprunt (34 %) : 450 000 €
 - Autofinancement communal (26 %) : 347 875 €
- Total prévisionnel des recettes : 1 329 791 € H.T.**

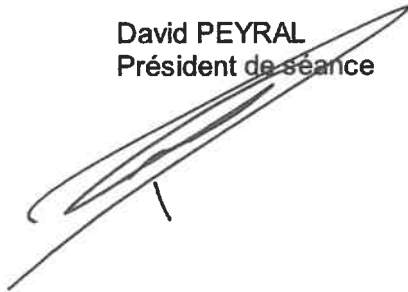
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention précitée ainsi que toutes recherches de financement complémentaire.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_71

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

**Objet : Projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente de Tourniac :
Demande de subvention de l'Etat 2026**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2024, les élus ont décidé de confier la maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la salle polyvalente de Tourniac à l'Atelier d'Architecture Nathalie FOURTET, incluant les phases de diagnostic, d'Avant-Projet Sommaire (validé par délibération le 11 août 2025) et d'Avant-Projet Définitif.

Il rappelle également les objectifs du projet : mieux accueillir les habitants lors d'événements festifs ou culturels ; favoriser la convivialité intergénérationnelle ; améliorer l'attractivité du village pour les associations et manifestations extérieures.

Il présente à l'Assemblée l'Avant-Projet Définitif de l'opération, établi en novembre 2025, qui porte sur la réhabilitation de la salle existante et son extension afin d'intégrer une zone de réchauffage, un sanitaire PMR et un espace de rangement. L'extension qui répond aux besoins exprimés par les administrés de la commune associée de Tourniac, apporte une meilleure capacité d'accueil, une organisation plus fluide des espaces et une mise en conformité complète avec les normes en vigueur de sécurité et d'accessibilité.

L'estimation globale du projet, phase APD, s'élève à 244 600 € H.T. (soit 293 520 € T.T.C.) répartie comme suit :

Dépenses prévisionnelles

- Travaux : 221 100 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT
- Contrôleur technique : 2 000 € HT
- CSPPS : 1 500 € HT

Total prévisionnel : 244 600 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'État

(DETR/DESIL/Fonds verts,) 2026, pour un montant de 97 840 € H.T., correspondant à 40 % du coût de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente de Tourniac pour un montant estimatif (travaux et honoraires) de 244 600€ H.T. ;
- de solliciter de l'État (DETR/DESIL/Fonds verts...) 2026, une subvention d'un montant de 97 840 € H.T.;
- de voter le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles

- Travaux: 221 100 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre (ATELIER D'ARCHITECTURE NATHALIE FOURTET) : 20 000 € H.T.
- Missions diverses (diagnostic, contrôle technique...) : estimation à 3 500 € H.T.

Total prévisionnel des dépenses : 244 600 € H.T.

Recettes prévisionnelles

- Subvention État (40 % du montant HT.) : 97 840 € H.T.
- Emprunt (40 %) : 100 000 €
- Autofinancement communal (20 %) : 46 760 €

Total prévisionnel des recettes : 244 600 € H.T.

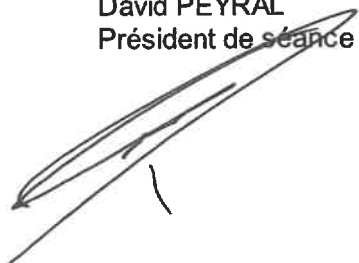
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au prochain budget ;
- de charger Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention précitée.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_72

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

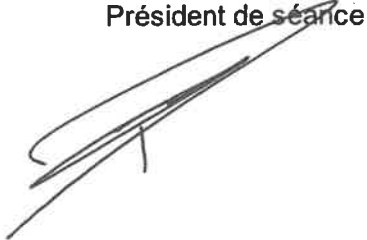
Conformément à la loi du 02 février 1995 et son décret d'application n° 95-635 du 06 mai 1995, le Conseil Municipal adopte, après examen, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'année 2024 présenté par son Président.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 73

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Création d'emplois suite à la réorganisation des services

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'existence de deux contrats de travail CDD attachés au service technique, activité entretien des bâtiments prenant fin le 31/12/2025 (de 35 h/semaine),

Considérant la nécessité de créer 2 emplois permanents pour assurer les missions liées au ménage des bâtiments communaux et des structures municipales, ainsi qu'au portage des repas à domicile,

Considérant les besoins en personnel au service technique : activité ménage, portage des repas à domicile,

Considérant la fiche de poste – Agent polyvalent communal,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'une réorganisation des services dont les fonctions sont réparties sur des postes liés au ménage des bâtiments communaux et des structures municipales, ainsi qu'au portage des repas à domicile, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de créer les emplois suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 2 emplois d'Adjoints Technique « permanents » à temps complet d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Monsieur le Maire est chargé de pourvoir les emplois ainsi créés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 28 NOV. 2025

ID : 015-211501531-20251125-DE_2025_73-DE

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL

Président de séance



Jean-Michel DELFAU

Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_74

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Création d'un emploi suite à la réorganisation des services

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'existence d'un contrat de travail CDD attaché au service de restauration scolaire prenant fin le 31/12/2025 (de 24 h/semaine/période scolaire),

Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent pour assurer les missions liées à la gestion de la restauration scolaire et à l'entretien, la maintenance et la valorisation des bâtiments communaux ainsi que des espaces publics,

Considérant les besoins en personnel au service technique en période de congés scolaires,

Considérant la fiche de poste – Agent polyvalent communal,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'une réorganisation des services dont les fonctions sont réparties sur des postes de restauration scolaire et technique, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de créer l'emploi suivant à compter du 1^{er} janvier 2026 :

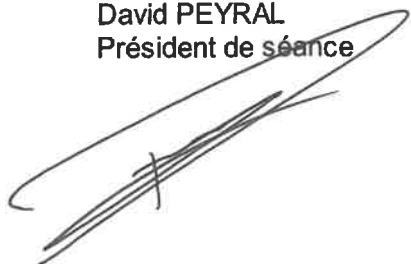
- 1 emploi d'Adjoint Technique « permanent » à temps non complet d'une durée hebdomadaire de travail de 27 heures.

Monsieur le Maire est chargé de pourvoir l'emploi ainsi créé à compter du 1^{er} janvier 2026.

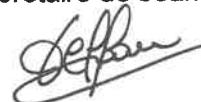
Résultats du vote : Délibération adoptée
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 75

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Aliénation du chemin rural au lieu-dit "Yoles Basses" - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour confier à un notaire la procédure de reprise d'un bien vacant et sans maître

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1123-1 à L.1123-3 relatifs aux biens vacants et sans maître ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et L.2243-1 ;

Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives aux successions et à la prescription

Vu le rapport, en date du 23 décembre 2024, de M. Raymond SOUBRIER Commissaire-Enquêteur, portant sur la désaffectation et l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Yoles Basses » ;

Vu les éléments recueillis par les services communaux concernant le bien immobilier sis à Pleaux « Yoles Basses » - section B n° 127 et d'une contenance de 2400 m², présumé appartenir à la succession de Monsieur DELFAU Joseph, ouverte depuis plus de trente ans sans héritier connu ;

Considérant qu'il convient d'engager une procédure de reprise d'un bien vacant et sans maître concernant la parcelle B 127 dans le but de satisfaire à la levée de la réserve émise par le Commissaire-Enquêteur dans sa conclusion et avis favorable ;

Considérant que la commune entend procéder à la reprise du bien vacant et sans maître conformément aux dispositions précitées, et souhaite sécuriser l'ensemble de la procédure par le recours à un notaire chargé des vérifications et formalités légales ;

Considérant qu'il convient, pour ce faire, d'autoriser Monsieur le Maire à mandater un notaire pour réaliser les recherches, établir les actes et accomplir toutes démarches auprès des services compétents (Direction départementale des finances publiques, Service de la publicité foncière, préfecture, etc.) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à confier à l'Etude Notariale CHAVIGNIER, la mission d'assurer, pour le compte de la commune, la procédure complète de reprise du bien présumé vacant et sans maître situé à Pleaux « Yoles Basses » - section B n° 127 et d'une contenance de 2400 m² (plan annexé).

Article 2 :

La mission confiée au notaire comprendra notamment :

- Les recherches de propriété et de successions auprès du service de la publicité foncière et de l'Etat Civil ;
- La vérification de la vacance juridique du bien au regard du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- La publication et la formalisation des actes nécessaires à l'incorporation du bien dans le domaine privé communal.

Article 3 :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes conventions, correspondances, actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette mission notariale, et à régler les frais et honoraires du notaire à l'article du budget 62268 « honoraires ».

Article 4 :

Un exemplaire de la présente délibération sera notifié à l'Etude Notariale CHAVIGNIER.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 76

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Indemnités de gardiennage des églises

Après avoir pris connaissance des montants plafonds des indemnités de gardiennage des églises pour l'année 2025, le Conseil Municipal, décide des attributions suivantes identiques à celles de 2024 :

PLEAUX - Abbé ROZE résidant 499,75 €

LOUPIAC – Abbé ROZE desservant 125,98 €

SAINT CHRISTOPHE LES GORGES – Abbé ROZE desservant 125,98 €

TOURNIAC - Abbé ROZE desservant 125,98 €

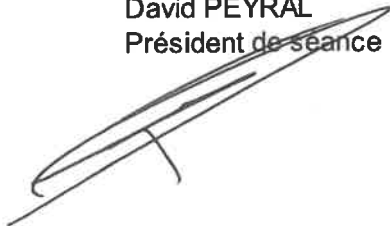
Les sommes correspondantes seront prélevées à l'article 6282 de l'exercice en cours et mandatées directement à l'intéressé.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 77

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Mise en place d'une démarche d'achat groupé de fuel domestique pour les particuliers

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu la volonté de la commune de favoriser le pouvoir d'achat des administrés et de promouvoir les initiatives locales de solidarité,

Considérant qu'un certain nombre d'habitants de la commune utilisent encore le fuel domestique pour le chauffage,

Considérant qu'un achat groupé peut permettre d'obtenir des conditions tarifaires avantageuses auprès des fournisseurs, tout en simplifiant la démarche individuelle,

Considérant que la commune n'interviendra pas comme acheteuse, mais uniquement en tant que coordinatrice et centralisatrice des besoins des particuliers,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à engager cette démarche, dans le respect des règles de neutralité et sans incidence financière pour la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 :

La commune de Pleaux met en place une démarche d'achat groupé de fuel domestique au bénéfice des particuliers résidant sur le territoire communal.

Article 2 :

Cette démarche a pour objet de recenser les besoins des particuliers intéressés, de centraliser les informations et de solliciter des propositions tarifaires auprès de fournisseurs de fuel.

Article 3 :

La commune n'interviendra en aucun cas comme acheteuse ni intermédiaire

commercial.

Chaque particulier restera libre de confirmer ou non sa commande directement auprès du fournisseur retenu, selon les conditions proposées.

Article 4 :

La démarche ne génère aucune dépense ni recette pour la commune.

Les services municipaux assureront uniquement un rôle administratif de coordination et d'information.

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

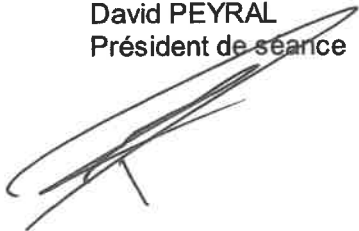
- lancer la procédure de recensement des besoins,
- solliciter et comparer les offres de fournisseurs,
- communiquer les résultats aux habitants intéressés,
- signer toute convention ou document nécessaire à la bonne mise en œuvre de l'opération, dans le respect du présent cadre.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 78

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Subvention à l'Association "The Spring Institute for forests on the Moon" : Cofinancement opération LEADER - Développement et pérennisation des activités de vulgarisation scientifique

La commune de Pleaux, par délibération du 24 octobre 2024, a alloué une subvention globale d'un montant de 6 000 €, répartie à part égale sur 2 exercices budgétaires 2024/2025, afin de soutenir les activités de l'Association *The Spring Institute for forests on the Moon* dans la mise en place d'un projet de « Développement et de pérennisation des activités de vulgarisation scientifique » identifié sur les territoires du Pays de Salers et du Département du Cantal, au travers d'un tiers-lieu pluridisciplinaire dans l'Espace Saint-Joseph comprenant :

- un Fablab (lieu de fabrication et de rencontre),
- un Grennlab (jardin pédagogique),
- des animations itinérantes pour toucher un large public.

Cette aide va appeler en partie du FEADER, dans le cadre du programme LEADER du GAL AURA CANTAL FA n° 2, AAP n° 2.2 « Soutien à la création et au développement des services à destination de la population ».

Afin de respecter les principes du co-financement des fonds européens, la Commune réitère sa décision d'affecter une subvention globale de 6 000 € au projet éligible spécifiquement identifié, d'un coût total de 198 932,22 € (plan de financement annexé) et qui porte sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. Cette somme participera au financement du projet se déroulant exclusivement sur le GAL AURA CANTAL.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_79

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Aliénation d'une partie de la parcelle C 445 appartenant à la section de Beth au profit de M. et Mme Michel BOUYGES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 septembre 2025 faisant suite à la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle C 445, appartenant à la section de Beth, au profit de M. et Mme Michel BOUYGES pour laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable.

Il rappelle également que lors de la consultation des électeurs de la section de Beth, le samedi 20 septembre 2025 à la Maison du Temps Libre de la Commune sur ce projet d'aliénation, 14 électeurs sur 14 avaient pris part au vote et 12 avis favorables avaient été émis.

Il indique aux élus que le document d'arpentage établi par le Cabinet de Géomètres CROS fait ressortir une surface définitive de 242 m².

La majorité des électeurs favorables au projet ayant été recueillie, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce projet conformément aux dispositions de l'article L 2411-16 du CGCT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DONNE** son accord pour ce projet d'aliénation de 242 m² de terrain sectionnaire dans la parcelle C 445 (document d'arpentage annexé) au profit de M. et Mme Michel BOUYGES, au vu du résultat favorable de la consultation,
- **FIXE** le prix de la cession à 242 € (242 m² à 1 €/m² - délibération du 18 juin 2025) ; les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de l'intéressé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et plus généralement faire le nécessaire

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 28 NOV. 2025

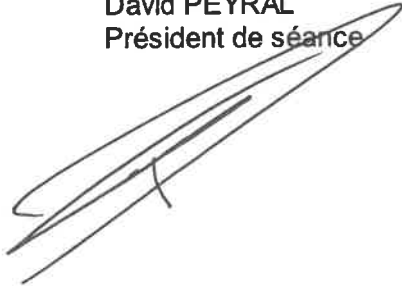
ID : 015-211501531-20251125-DE_2025_79-DE

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance



République Française

Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025 80

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de David PEYRAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Budget Général 2025

Monsieur le Président expose au Conseil que les crédits prévus à certains articles du Budget Général 2025 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Objet	Crédits supplémentaires dépenses		Crédits supplémentaires recettes	
	Chapitre/Article	Sommes	Chapitre/Article	Sommes
Autres	65888	3 121,34	-	-
Résultat reporté	-	-	002	3 121,34
Excédent fonct. capitalisé	1068	39 293,54	-	-
Solde d'exécution sect. Inv.	001	- 39 293,54	-	-

Le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires ci-dessus.

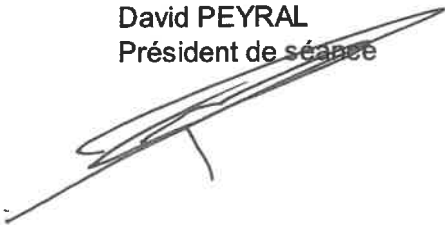
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

David PEYRAL
 Président de séance

Jean-Michel DELFAU
 Secrétaire de séance







République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2025_82

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée convoquée le 18 novembre 2025, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Christian URLI.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13) : David PEYRAL, Christian URLI, Agnès GAILLARD, Marc SEPCHAT, Michel DAYRAL, Jean-Claude CHEYMOL, Jean-Michel DELFAU, Suzanne AUSSET, Marie-Pierre PARSOIRE, Agnès VEYRIERE, Benjamin BONY, Pierre OUVRIÉ, Monique VIOSSANGE

Procurations (2) : Monique VAISSIER représentée par Jean-Michel DELFAU, Colette THEVENOUX représentée par Agnès GAILLARD

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELFAU

Objet : Délibération sur le compte unique financier - BUDGET EAU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	5 313,23	0,00	43 548,81	0,00	48 862,04
Opérations exercice	2 191,89	0,00	7 537,92	3 282,85	9 729,81	3 282,65
Total	2 191,89	5 313,23	7 537,92	46 831,46	9 729,81	52 144,69
Résultat de clôture		3 121,34		39 293,54		42 414,88
Restes à	0,00	0,00	39 293,54	0,00	39 293,54	0,00

réaliser						
Total cumulé	0,00	3 121,34	39 293,54	39 293,54	39 293,54	42 414,88
Résultat définitif		3 121,34				3 121,34

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : Délibération adoptée
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 25/11/2025

Christian URLI
Président de séance



Jean-Michel DELFAU
Secrétaire de séance

